

# Conditions du Jeu

## MyOpel.fr- Un ENTRETIEN OFFERT

### **CONDITIONS DU JEU (extrait)**

Toutes les personnes domiciliées en France métropolitaine et âgées d'au moins 18 ans révolus sont autorisées à participer, à l'exception des collaborateurs d'Opel France et de ceux de ses entreprises partenaires. Tout recours juridique est exclu.

Vous participez au Jeu si vous avez entièrement complété votre profil dans myOpel.fr avec un VIN (numéro de châssis) Opel conforme, une adresse email, votre autorisation de contact et que vous avez **pris rendez-vous exclusivement via myOpel et fait réaliser un entretien intermédiaire ou principal d'une Opel chez un Concessionnaire/Agent.**

Tous les enregistrements corrects effectués pendant la durée de la promotion donnent droit à une participation. Le tirage au sort du Jeu **myOpel.fr - UN ENTRETIEN OFFERT** aura lieu la première semaine qui suit le mois écoulé. Le gagnant sera contacté par son Concessionnaire/Agent.

Durée de l'opération : 01/02/2019 au 31/07/2019

### **CONDITIONS DU TIRAGE AU SORT (complètes)**

#### **Article 1 - Société organisatrice**

La Société OPEL France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 12.939.625 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 342 439 320, et dont le siège social est situé 7 rue Sainte Claire Deville 92500 Rueil Malmaison, organise du 01/02/2019 au 31/07/2019 minuit inclus un jeu national gratuit et sans obligation d'achat appelé **myOpel.fr – Un Entretien Offert.**

Le jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse). Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine. Le nom du Jeu est le suivant: **myOpel.fr – Un ENTRETIEN OFFERT.** Ce nom sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

#### **ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela puisse donner lieu à une quelconque contestation.

#### **ARTICLE 3 – Annonce du jeu**

Le jeu est annoncé sur le site Internet suivant : [www.opel.fr](http://www.opel.fr), [www.myOpel.fr](http://www.myOpel.fr). Le jeu est également annoncé sur les supports suivants : emailing, posters chez les concessionnaires et agents Opel.

#### **ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation**

##### 4.1. Modalités de participation

**Le Jeu se déroule du 01 février 2019 au 31 juillet 2019 inclus à minuit.**

Vous participez au Jeu si vous avez entièrement complété votre profil dans [myOpel.fr](http://myOpel.fr) avec un VIN (numéro de châssis) Opel conforme, une adresse email, votre autorisation de contact et que vous avez **pris rendez-vous exclusivement via myOpel et fait réaliser un entretien intermédiaire ou principal d'une Opel chez un Concessionnaire/Agent.**

Tous les enregistrements corrects effectués pendant la durée de la promotion donnent droit à une participation. Il est entendu que tout mode de participation autre que via le réseau Internet est exclu.

##### 4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au jeu incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

#### **ARTICLE 5 – Désignation des gagnants**

Ce jeu permet de participer à un tirage au sort :

- 1 gagnant par mois pour gagner un entretien intermédiaire ou principal conformément au plan d'entretien (remboursement de la facture d'entretien Pièces et Main d'œuvre Hors pièces d'usure) Le gagnant sera désigné par tirage au sort la semaine suivant la fin du mois écoulé parmi l'ensemble des participants.

#### **ARTICLE 6 – Lots mis en jeu**

##### 6.1. Dotations mises en jeu

Un entretien intermédiaire ou principal conformément au plan d'entretien pour le véhicule renseigné dans le compte [myOpel](http://myOpel.fr). Remboursement de la facture d'entretien Pièces et Main d'œuvre Hors pièces d'usure.

##### 6.2. Remise du lot

Les gagnants seront informés via leur concessionnaire/agent par téléphone ou courriel. Le concessionnaire remboursera l'entretien intermédiaire ou principal (remboursement de la facture d'entretien Pièces et Main d'œuvre Hors pièces d'usure).

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible.

#### **7. Limite de responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique (notamment fraude générée par des automates) dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation. La société organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 8 – Droits incorporels et droit à l'image**

Sauf avis contraire, la participation au présent Jeu donne aux organisateurs l'autorisation de publier, dans toute manifestation publicitaire liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom et ville du gagnant, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

#### **ARTICLE 9 – Protection des données à caractère personnel**

En tant que personne concernée par des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits d'accès, droits de rectification et droits d'effacement (droit à l'oubli), vos droits de restriction de traitement de vos données, droits à la transférabilité de vos données, droits à une objection/opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6, alinéa 1. e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

En cas de questions, commentaires ou demandes, vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

Par courrier, à l'adresse suivante : Opel France SAS, Centre de données personnelles, 7 rue Henri Sainte Claire Deville , 92 500 Rueil-Malmaison ou par e-mail, donnees.personnelles@opelfrance.fr

Vous pouvez également contacter notre Centre de Relations Clients :

Par e-mail, opel.france@opel.com

Par téléphone, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30, en composant le numéro : 0 821 980 006 (Service 0,12 €/ min + prix appel).

Le remboursement des frais lié à cette demande peut être obtenu sur simple demande écrite conformément aux modalités écrites à l'article 11 de ce règlement.

## **ARTICLE 10 – Règlement**

### **10.1. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

### **10.2. Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

### **10.3. Consultation**

Le règlement complet est librement consultable et imprimable sur le site Internet [myOpel.fr](http://myOpel.fr) Le remboursement des frais de consultation du règlement peut être obtenu sur simple demande écrite conformément aux modalités écrites à l'article 11 de ce règlement.

## **ARTICLE 11- Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet**

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros. euros TTC sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur). Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe. Les demandes de remboursement doivent être envoyée par courrier postal avant le 31 aout 2019 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heure de sa connexion au site. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet [www.myOpel.fr](http://www.myOpel.fr), et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de

remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

#### **ARTICLE 12 – Fraudes et loi applicable**

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.